

Nombre de Conseillers : en exercice /_10_/ présents /_10_/ votants /10_/

L'an deux mil seize, le 27 septembre le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 20 septembre, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS : Mmes Sandra COMBY, Yvette DEVAUD, Annick JACQUET, Guy BOUCHAUD, Guy HAYE, Jean Pierre DURAND, Olivier ROCHE, Pascal GERAUD, Bernard LABORIE, Frédéric LEYMARIE,

Absents :

SECRETAIRE : Sandra COMBY

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les Conseillers et les remercie pour leur ponctualité et leur présence. Il demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Robert BOSSELUT, ancien Conseiller Municipal et bénévole de l'Amicale Infos Solidarité.

Après cet instant émouvant il demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour l'autorisation de lancer l'enquête publique sur le changement d'assiette du chemin rural qui longe la carrière vers la Quintinie . Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité.

1/ Changement d'assiette du chemin rural qui longe la carrière et mène à La Quintinie.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a déjà voté le changement d'assiette de ce chemin en vue de l'extension de la carrière et qu'il convient maintenant de procéder à l'enquête publique concernant cette opération. Il ajoute que la Société COULAS devra faire intervenir un géomètre pour effectuer le tracé du nouveau chemin rural et proposer ce nouveau tracé à l'enquête publique.

Il précise que la société COULAS s'est engagée à financer la construction de cette nouvelle voie communale qui sera goudronnée et rejoindra la Départementale à l'endroit déjà autorisé par le Conseil Départemental.

Les membres du Conseil autorisent à l'unanimité le Maire à lancer la procédure d'enquête publique dès que le rapport du géomètre sera remis.

2/Bilan des festivités de l'été.

Le Maire remercie tous les membres du Conseil pour leur participation sans réserve à toutes les activités festives de l'été, ce qui avec la grande implication de plus de 35 bénévoles a permis la réussite de toutes ces manifestations. Il présente le bilan financier qui fait apparaître une stabilité des bénéfices malgré la conjoncture économique, l'augmentation du prix des achats et le maintien du prix de vente, Le Conseil décide à l'unanimité de reconduire ces manifestations dans les mêmes conditions en 2017.

3/Préparation des festivités de l'automne et de l'hiver.

Soirée champignons du 22 octobre : Les membres du Conseil décident que l'entrée sera gratuite et qu'une dégustation d'omelette aux cèpes et des boissons seront proposées à l'entracte .

Soirée Loto du 5 novembre : Les membres du Conseil décident d'organiser le LOTO dans les mêmes conditions et au même prix que l'année dernière. Ils décident de rajouter une partie dans chaque quine ce qui augmentera le nombre de lots distribués.

Noël des enfants du 17 décembre : Les membres du Conseil décident d'offrir un goûter et des cadeaux à tous les enfants de la commune âgés de 11 ans au plus. La distribution des cadeaux sera effectuée par le Père Noël, un goûter sera servi et tous les enfants pourront participer à une animation proposée par l'orchestre La Clef du Bonheur.

Repas des Aînés du 7 janvier. Les membres du Conseil décident de faire appel à Marie LACHEZE pour préparer et servir le repas. Le menu sera de la même qualité que l'année dernière. Ce repas sera gratuit pour tous les habitants de la commune âgés d'au moins 65 ans et ouvert à tous les autres pour le même prix que l'année dernière. Ce repas sera animé par l'orchestre la Clef du Bonheur. Toutes les personnes âgées de 75 ans au moins qui ne pourront pas participer au repas recevront un cadeau d'une valeur équivalente au prix du repas.

4 /Point sur les travaux concernant l'agrandissement du hangar communal.

Le Maire rappelle que le permis de construire est accepté et il présente tous les devis qu'il a déjà reçus. L'étude de ceux-ci montrent que l'enveloppe de 30 000 € prévue sera largement dépassée et qu'il convient de demander d'autres devis et de prévoir plusieurs tranches. Le Conseil se prononce à l'unanimité pour réaliser l'ossature du bâtiment dès cette année, et les finitions (sol, murs etc...) l'année prochaine, Le Maire est chargé de demander d'autres devis et ceux-ci seront examinés lors de la prochaine réunion du Conseil.

5/Vote d'une délibération sur une décision modificative du budget.

Le Maire explique que suite à la dissolution du Syndicat de Pays d'EXCIDEUIL et du SMIA de l'Auvézère et à la répartition de l'actif et du passif entre toutes les communes membres, il y a lieu de procéder maintenant aux amortissements obligatoires des comptes d'immobilisation ; il s'agit d'une opération comptable. Pour cela, le Maire propose de fixer la durée d'amortissement à 1 année et la modification du budget pour amortir la somme de 1253,11€ et 3272,09 € (travaux sur rivières du SMIA) et de 190,26€ (frais d'études du SI Pays d'EXCIDEUIL) Le Conseil accepte à l'unanimité ces deux modifications.

6/Nomination de délégués au nouveau syndicat de l'eau.

Le Maire annonce que le nouveau syndicat de l'eau regroupant les syndicats de Payzac, Excideuil et Nanthiat est effectif et qu'il convient donc de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Les membres du Conseil se prononcent à l'unanimité pour que les anciens délégués soient renouvelés dans leurs fonctions. Les délégués titulaires seront donc Bernard LABORIE et Guy BOUCHAUD et les suppléants Pascal GERAUD et Jean Pierre DURAND.

Questions diverses :

Le Maire annonce que les travaux de voirie aux Maziaux sont terminés, que la route de La Côte et celle des Jarthes seront refaites en octobre. Le clocher sera réparé en novembre.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir choisir un autre endroit pour installer les conteneurs semi-enterrés. En effet, il explique que cet été il a visité des sites où ces conteneurs sont opérationnels et qu'il a été désagréablement surpris par les odeurs dégagées. Afin de ne pas incommoder les habitants du bourg, il propose donc de déplacer ces conteneurs sur le site du Verger de l'Avenir. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Olivier ROCHE et Frédéric LEYMARIE, qui ont participé à la réunion du Syndicat des Transports annoncent que le prochain car de ramassage scolaire sera plus petit que celui qui circule actuellement (35 places au lieu de 49) ce qui sera moins dangereux et endommagera moins nos petites routes.

L'ordre du jour étant épuisé la fin de la réunion a lieu à 00h15.

Le Maire Guy BOUCHAUD